



Strasbourg le 30 novembre 2018

**CDL-FR-OJ(2018)004ann**  
Or. angl

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**RÉUNION DE LA SOUS-COMMISSION  
SUR LES DROITS FONDAMENTAUX  
(Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista)  
Jeudi 13 décembre 2018 de 16h00 à 17h00**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

**1. Adoption de l'ordre du jour****2. Hongrie**

La sous-commission est invitée à examiner le projet d'avis conjoint ([CDL\(2018\)040](#)) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH, sur la loi hongroise du 20 juillet 2018 modifiant certaines lois fiscales et autres lois connexes et sur la taxe d'immigration (section 253 sur la taxe spéciale d'immigration) ([CDL-REF\(2018\)059](#)), en vue de son adoption à la session plénière. Ce projet d'avis conjoint a été rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de Mme Bílková, de M. Kuijer et de M. Meridor ainsi que des experts de l'OSCE/BIDDH.

**3. Financement des associations**

La sous-commission est invitée à tenir une discussion sur le projet de rapport sur le financement des associations ([CDL\(2018\)045](#)). Ce projet de rapport a été rédigé sur la base des observations de Mme Bílková, de M. Clayton, de Mme Cleveland, de Mme Kjerulf-Thorgeirsdottir, de M. Kuijer et de M. Pieter van Dijk (expert).

**4. Lignes directrices conjointes sur la liberté d'association**

La sous-commission est invitée à examiner le projet de lignes directrices conjointes sur la liberté de réunion pacifique (3<sup>ème</sup> édition) ([CDL-FR\(2018\)001](#) ; voir également les Lignes directrices de l'OSCE/BIDDH et de la Commission de Venise sur la liberté de réunion pacifique (2<sup>ème</sup> édition) [CDL-AD\(2010\)020](#)).

**5. Autres questions**